EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-108-2025

INTERVENTION URGENTE

–

GRAND CHALON

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

RUE DE LA VARENNE

Karine PLISSONNIER, 1ère Adjoint au Maire de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu les dispositions du Code de la route,
Vu la demande présentée en urgence par la Communauté du Grand Chalon pour une intervention nécessaire et sans délai rue de la Varenne à Saint-Marcel, pour des travaux sur fuite AEP,

Considérant que pour permettre la réalisation de cette intervention dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier durant tout le temps de l'intervention,

ARRÊTE:

Article 1er : Du mardi 29 juillet 2025 à 08h00 au jeudi 07 août 2025 à 18H00, : la Communauté du Grand Chalon est autorisée à effectuer des travaux sur fuite AEP rue de la Varenne à Saint-Marcel à des fins d'intervention urgente. La pose, le maintien et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par Le Grand Chalon.

Article 2 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 29 juillet 2025
Le 1er Adjoint,
Signé : Karine PLISSONNIER

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture le .....
et publié, affiché ou notifié le ... 29 JUIL. 2025
Le 1er Adjoint
Karine PLISSONNIER

COMMUNE DE ST MARCEL (Saône-et-Loire)